

L'autonomie de la volonté en droit des personnes et de la famille dans les règlements de droit international privé européen (Enjeux théoriques et conséquences pratiques)

Quel doit être aujourd'hui le domaine de l'autonomie de la volonté ? Comment confronter l'autonomie de la volonté avec les lois de police ? Quelle place faut-il accorder aux ordres publics nationaux ? Quel rôle doivent jouer les droits fondamentaux (moteur ou limite) ? Il semble également nécessaire, au-delà de l'aspect théorique, de mener une réflexion sur un plan pratique :

comment les avocats et les notaires peuvent-ils aider leurs clients à mettre en œuvre l'autonomie de la volonté que leur concède l'Union européenne ?

Qu'implique aujourd'hui leur devoir de conseil ?

Confrontés à une clause de choix de loi en matière familiale, ou peut-être demain, à une clause d'élection de for, quels doivent être les réflexes des magistrats ?

Conscients de l'importance de ces questions et désireux de contribuer à la fois à une réflexion doctrinale majeure et à la formation des praticiens, les organisateurs de cette manifestation, en association avec des centres de recherche universitaires et des organismes de professionnels du droit, entendent confronter un travail de recherche collective avec les aspirations et les questions des praticiens du droit.

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

Hugues FULCHIRON, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Centre de Droit de la Famille
Patrick WAUTELET, Professeur, Université de Liège (Belgique)
Amélie PANET, Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3

CONTACT

Faculté de Droit - Université Jean Moulin Lyon 3
 Equipe de droit privé
 edprive@univ-lyon3.fr
 04 26 31 87 57 - 88 49

DROITS D'INSCRIPTION

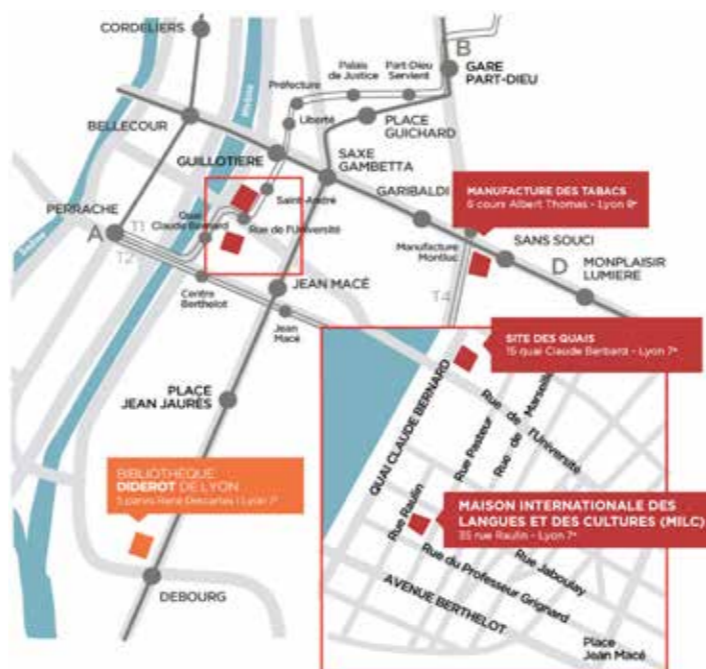
- 150 € pour une journée, 250 € pour les deux jours,
- Tarif réduit pour les jeunes praticiens (moins de deux ans d'exercice) : 120 € pour une journée, 220 € pour les deux jours,
- Gratuité pour les enseignants-chercheurs et les étudiants

Inscription obligatoire avant le 6 mai

Lieu

MILC
 Amphithéâtre n°005
 35 rue Raulin
 69007 Lyon

Plan d'accès au site



WWW.FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR



L'AUTONOMIE DE LA VOLONTÉ EN DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DANS LES RÈGLEMENTS DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ EUROPÉEN (ENJEUX THÉORIQUES ET CONSÉQUENCES PRATIQUES)

11 ET 12 MAI 2016

LYON

MILC - Maison internationale des langues et des cultures
 Amphithéâtre n°005
 35 rue Raulin
 69007 Lyon

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE PATRICK WAUTELET, UNIVERSITÉ DE LIÈGE, HUGUES FULCHIRON ET AMÉLIE PANET, UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Organisé par



Avec le soutien



Et en partenariat avec



Validation au titre de la formation continue pour les avocats (16 heures)



L'autonomie de la volonté en droit des personnes et de la famille dans les règlements de droit international privé européen (Enjeux théoriques et conséquences pratiques)

PROGRAMME

JOURNÉE ACADÉMIQUE DU 11 MAI 2016 : LES ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES DE L'AUTONOMIE DE LA VOLONTÉ

9H45 *Accueil des participants*

10H00 *Allocution d'ouverture*

Franck MARMOZ, Doyen de la faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon 3

10H10 *Présentation des travaux*

Hugues FULCHIRON, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Centre de Droit de la Famille

Patrick WAUTELET, Professeur, Université de Liège (Belgique)

Amélie PANET, Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3

10H40 *Propos introductifs*

Jean-Yves CARLIER, Professeur, Université Catholique de Louvain et Université de Liège, avocat (Belgique)

1. LES MOTEURS DE L'AUTONOMIE DE LA VOLONTÉ

Sous la présidence de Paul LAGARDE, Professeur émérite, Université Paris I

11H00 *Les fondements de l'autonomie de la volonté en droit interne et en droit européen*

Patrick KINSCH, Professeur, Université de Luxembourg, avocat

11H20 *Les fondements de l'autonomie de la volonté en droit de l'Union européenne*

Pierre CALLÉ, Professeur, Université Paris-Saclay, Vice-Doyen de la faculté Jean Monnet

11H40 *Les fondements de l'autonomie de la volonté en droit international privé des personnes et de la famille : perspective fédéraliste*

Jeremy HEYMANN, Professeur, Université Lumière Lyon 2

12H00 *Débats*

Présidés par Léna GANNAGÉ, Doyen de la faculté de Droit, Professeur, Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban)

Discutants

Patrick LOTTHÉ, Notaire spécialiste en DIP, Président de l'institut notarial européen et international

Edouard TREPPOZ, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3

Etienne PATAUT, Professeur, Université Paris I Sorbonne

12H45 *Pause déjeuner*

2 : LES VECTEURS DE L'AUTONOMIE DE LA VOLONTÉ

Sous la présidence de Pierre GANNAGÉ, Doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth

14H00 *Différence entre autonomie de la volonté en matière contractuelle et en matière familiale,*

Cyril NOURISSAT, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3

14H20 *La segmentation du statut personnel comme vecteur de l'autonomie de la volonté en matière familiale,*

Christian KOHLER, Professeur, Université de la Sarre (Allemagne), Directeur général honoraire à la Cour de justice de l'Union européenne (Luxembourg)

14H40 *Les accords d'élection de for en matière familiale,*

Alain DEVERS, Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3, Avocat au Barreau de Lyon

15H00 *Les domaines orphelins de l'autonomie de la volonté : quels ersatz ?*

Amélie PANET, Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3

Christine BIDAUD-GARON, Maître de conférences, Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE

15H40 *Pause*

3 : LES LIMITES DE L'AUTONOMIE DE LA VOLONTÉ

Sous la présidence de Philippe MALAURIE, Professeur émérite, Université Panthéon-Assas, Paris II

16H00 *Disponibilité / Indisponibilité*

Hugues FULCHIRON, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Centre de Droit de la Famille

16H20 *Lois de police et ordre public*

Petra HAMMJE, Professeur, Université de Nantes

16H40 *Fraude à la loi et principe de proximité*

Patrick WAUTELET, Professeur, Université de Liège (Belgique)

17H00 *Débats*

Présidés par Marie-Claude NAJM, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban), Directeur du Centre d'études des droits du monde arabe

Discutants

Malik LAAZOUZI, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3

Philippe LORTIE, Premier secrétaire de la Conférence de la Haye de droit international privé (Pays-Bas)

17H45 *Réflexion de synthèse : « L'autonomie de la volonté, jusqu'où ? »*

Hélène GAUDEMET-TALLON, Professeur émérite, Université Paris II

JOURNÉE À TENDANCE PRATIQUE DU 12 MAI 2016 LES NOUVEAUX DOMAINES DE L'AUTONOMIE DE LA VOLONTÉ

8H30 *Accueil des participants*

9H00 *Introduction*

Marc FALLON, Professeur, Université Catholique de Louvain (Belgique)

9H20 *Autonomie de la volonté et divorce : le règlement Rome III*

Sabine CORNELOUP, Professeur, Université de Bourgogne

Natalie JOUBERT, Professeur, Université de Bourgogne

10H00 *Autonomie de la volonté et Successions : le règlement Successions*

Eric FONGARO, Maître de conférences, Université Bordeaux IV

Cyril NOURISSAT, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3

10H40 *Questions & débats*

11H00 *Pause Café*

11H20 *Autonomie de la volonté et obligations alimentaires : Règlement Aliments et Protocole de la Haye*

Estelle GALLANT, Maître de conférences, Université Paris I

Fabienne JAULT-SESEKE, Professeur, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

11H40 *Autonomie de la volonté et régimes matrimoniaux*

Amélie DIONISI-PEYRUSSE, Maître de conférences, Université de Rouen

12H00 *Questions & Débats*

12H45 *Pause déjeuner*

14H00 *Ateliers pratiques*

Atelier 1 : Divorce (aspects personnels et patrimoniaux) et obligations alimentaires

Alexandre BOICHE, Docteur en droit, Avocat au barreau de Paris

Bénédicte PANET, Avocat au barreau de Lyon, Chargée d'enseignement à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Avec la participation d'un représentant du notariat et du Barreau de Lyon

Atelier 2 : Régimes matrimoniaux et successions

Stéphane BERRE, Directeur du Centre de formation professionnelle notariale, Professeur associé, Université Jean Moulin Lyon 3

Marjorie DEVISME, Directrice du Centre notariale de droit européen.

Valérie MARMEY-RAVAU, Notaire

16H30 *Séance plénière - Compte rendu des ateliers*